



PRÉFECTURE DU TARN

**P**LAN DE  
**P**REVENTION DES  
**R**ISQUES NATURELS PREVISIBLES

**RISQUE INONDATION**

**LE BASSIN DU SOR**

**Note d'Information**

**Barrage des Cammazes**



**Zone de la Sigourre – LABRUGUIERE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DU TARN**  
Service de l'environnement, des risques et de la sécurité

## REUNION DE LEMPAUT

### ZONES INONDABLES DE LA VALLEE DU SOR

#### Note de synthèse sur l'influence du Barrage des Cammazes

##### I/ ROLES DE L'OUVRAGE ET CARACTERISTIQUES :

Le barrage a été construit pour assurer la fourniture d'eau potable du Lauragais ainsi que de l'eau d'irrigation pour la Vallée du Sor.

Le décret de concession de 1959 dans son article II impose qu'à tout instant il soit laissé libre une tranche d'un volume de 1,2 Mm<sup>3</sup> sur les 20 Mm<sup>3</sup> de sa capacité pour amortir les crues.

Physiquement cette obligation est assurée par une échancrure de 2 m de largeur dans le déversoir dont le seuil est calé 1,30 m en dessous de celui-ci. Ainsi, compte-tenu de la surface du plan d'eau, le volume du barrage peut s'accroître de 1,2 Mm<sup>3</sup>. Tout en restituant à la rivière des débits variants de zéro à 5m<sup>3</sup>/s en fonction de la hauteur atteinte.

Au delà, soit à la cote 568,70, le déversoir fonctionne dans l'intégralité de sa longueur et son débit peut atteindre 70 m<sup>3</sup>/s.  
A noter que les déversoirs sont libres de tout vannage.

##### II/ DE L'INFLUENCE REELLE :

- Bassin versant concerné

L'ouvrage est placé très haut dans le bassin, il contrôle une surface de 29,5 km<sup>2</sup> soit moins de 10% de celle au droit du seuil de « Cambounet ».

La zone d'influence lors de crues est donc limitée au territoire des Communes immédiatement à l'aval. Dans la partie terminale de la rivière (Soual/Semalens) son impact en période de crue peut être considéré comme très limité.

- Débits restitué à l'aval lors de crues

Pour l'aval immédiat, les caractéristiques du barrage décrites ci-avant et son mode de fonctionnement entraînent la disparition ou tout au moins une forte atténuation de toutes les crues d'une fréquence inférieure à 5 ans. Pour les périodes de retour plus importantes (10 ans et plus), l'influence est plus aléatoire mais reste perceptible ; C'est ainsi que, lors des évènements de 1973 et 2000, 90% des volumes entrants ont été stockés, en 1992 seul 25% l'ont été mais les débits restitués ont été limités à 50% de ceux entrant.

Toutefois, il est important de se souvenir que même dans sa partie en gorge, le Sor possède un bassin versant capable de produire des volumes d'eau non négligeables en période de fortes précipitations.

Concernant les périodes de retour extrême (100 ans et plus), le volume contenu dans le barrage à l'instant de l'évènement est primordial pour les répercussions à l'aval. Si en situation basse il est en capacité d'absorber une crue décennale, la sagesse impose que l'on considère que l'ouvrage ne sera d'aucune protection lors de tels aléas pluviométriques, ceux-ci pouvant survenir à tout moment pendant la période d'octobre à fin juin (période de remplissage de l'ouvrage).

### III/REALITE DES MANOEUVRES DE VANNES :

En exploitation normale de l'ouvrage et hors tout problème sur la sécurité de la structure, nous n'effectuons aucune manœuvre de vannes pendant la phase « vive » de la crue. La régulation du plan d'eau, et donc des débits à l'aval, s'effectue naturellement par le déversoir si son seuil est atteint. En dessous, les débits restitués sont ceux issus du réglages des vannes avant la crue (débits toujours inférieur à cette dernière).

En résumé :

- Le barrage ne peut avoir une influence que sur les zones proches de l'ouvrage.
- Son impact peu ou prou bénéfique disparaît avec l'augmentation de la période de retour de la crue prise en considération.
- Aucune manœuvre de vannes en période de crue en vue de restituer des débits supérieurs à ceux entrant (hors sécurité du barrage).

## Ruisseau des Enguillès - Commune de LABRUGUIERE

Lors de l'élaboration de ce PPRi, une expertise spécifique a été demandée au bureau d'études sur ce secteur ; voici le contenu de la réponse de GEOSPHAIR :

« Vous nous avez demandés de vérifier l'inondabilité sur la zone de la Sigourre.

Nous avons donc procédé à une vérification de terrain. Il s'avère que cette zone se trouve sur une terrasse inférieure dans le bassin du Thoré. Cette zone est assez plate avec des pentes très faibles et toute la zone est drainée par le ruisseau des Enguillès qui est un petit ruisseau non permanent.

A notre point de vue l'inondabilité de cette zone est plutôt liée à un problème pluvial et à la remontée de la nappe phréatique, la capacité des réseaux assainissements dans cette zone étant insuffisante. D'autant plus que le remblai de la RD 621 et les voies SNCF ont aggravé les écoulements. »

Nous n'avons donc pas intégré ce secteur dans une zone inondable, la problématique relevant plutôt de l'assainissement pluvial.

Cette expertise confirme l'analyse qui avait été réalisée lors de l'élaboration du PPRi du Thoré par le bureau d'études GEODES.